

VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 décembre 2025
Date d'affichage 9 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20251216-CM2512-DEL12-DE

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 24 + 5procurations
votants 29

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE SEIZE DÉCEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFÉUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT D'UN INTERVENANT À
L'ÉCOLE JEAN-ROSTAND

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT

- Que dans le cadre du déploiement des activités de l'ESCAL, Antoine Moulin, professeur de clarinette, propose un projet de découverte instrumentale auprès des classes de CM1 et CM2 de l'école Jean Rostand, à compter de janvier 2026 ;
- Que l'intervention comprendra plusieurs volets : la découverte de l'ancêtre de la clarinette et d'un répertoire musical adapté, la création d'instruments à partir de matériaux divers, ainsi que l'initiation à l'instrument et à la pratique collective ;
- Qu'afin de conduire l'atelier de création d'instruments, Monsieur Bernard Bonin, spécialisé dans la fabrication de clarinettes et flûtes, interviendra gracieusement et l'ESCAL prendra en charge directement ou sur présentation de justificatifs les frais d'accueil, à savoir le trajet aller/retour depuis Paris et le repas de midi.

Après avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'intervention d'Antoine Moulin auprès des classes de CM1 et CM2 de l'école Jean Rostand dans le cadre du projet de découverte instrumentale à compter de janvier 2026.
- **VALIDE** l'intervention de Monsieur Bernard Bonin dans le cadre de l'atelier de création d'instruments.
- **APPROUVE** que la Ville prenne en charge, soit directement, soit sur présentation de justificatifs, les frais d'accueil de Monsieur Bernard Bonin (trajet aller-retour depuis Paris et repas de midi).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Sylvie SEQUIERA

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.